

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUIN 2009 à 19 h.

ETAIENT PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, Melle CLAIRET, M. THOMAS, Mmes LE BRAS, Mme GOUYET, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS, MANGUET et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

Pouvoir : M. LAPIERRE à M. LE BIHAN

Absent : ---

Convocation du 28 mai 2009.

La séance a été publique.

Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Il n'y a pas d'observation à formuler par les élus sur ce compte rendu, il est procédé à la signature du registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR :

1) COMPTABILITE :

- **a) Photocopieur pour le groupe scolaire** : Choix du fournisseur pour l'achat et la maintenance du photocopieur
L'étude a été faite par la mairie de Saussay et validée. Pour la maintenance, la validation a été faite par le S.I.R.P. lors du Comité syndical du 3.6.09.
Le devis de COPIEUR PLUS est retenu pour un montant de 2.389 € et une maintenance, à la copie, à 0.006 € Noir et 0.053 € couleur.
Le maire est autorisé à l'unanimité à signer le devis et à procéder ultérieurement à un virement de crédits de compte à compte pour alimenter l'article comptable « matériel groupe scolaire ».
- **b) Contrat SEGILOG pour informatique mairie** : Le Maire est autorisé à signer le contrat de renouvellement pour 3 ans de maintenance et de fourniture des logiciels pour la mairie. Montant annuel : 1.818 € HT et maintenance annuelle : 202 €.
- **c) Projet d'acquisition de tables et chariots pour la salle communale** : des propositions de différents fournisseurs sont en cours d'étude, mais sera revu ultérieurement.

2) DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES, au 01.01.2010 : Suite à la prise en charge de la compétence par la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » choix des modalités d'exercice de cette compétence :

- retrait du SYROM (Syndicat Ramassage des Ordures Ménagères),
 - adhésion au SETOM (Syndicat d'Elimination et de Traitement des Ordures Ménagères),
- Avis favorable du Conseil municipal.

3) URBANISME :

- **a) P.O.S. REVISION SIMPLIFIEE** : Information des observations de M. le Préfet et de sa demande d'annulation de la délibération du Conseil du 31.03.09 prescrivant la révision simplifiée du POS.
 - * Lecture des lettres du 11.05.09 (Préfet à Mairie), 18.05.09 (Mairie à Préfet) et 27.05.09 (Préfet à Mairie).
 - * Compte rendu du rendez-vous en mairie le 02.06.09 avec M. BEUZELIN, chargé d'expansion et le Directeur régional de Carrefour : Ils sont d'avis de suivre les observations de M. le Préfet et souhaite attendre l'élaboration du P.L.U. pour poursuivre leur projet d'extension.
 - * L'avis favorable de la C.D.A.C. (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) est valable 2 ans soit du 10.03.2009 au 09.03.2011, le Permis de construire doit donc être déposé dans les 2 ans, et dans ce cas une prolongation de la C.D.A.C. d'un an est possible.
 - * M. le Préfet confirme sa demande d'annulation de la délibération du 31.3.09.Après en avoir longuement délibéré, il est décidé d'annuler la délibération du 31.03.09 :
POUR 14 et *CONTRE* : 1.
- **b) Modification du P.O.S. en P.L.U.** : Le questionnaire fourni par le cabinet d'étude GILSON a été transmis à chaque élu, il est validé à l'unanimité. Une synthèse a été faite, il en est remis copie à chaque élu. Ce document sera adressé au Cabinet GILSON pour l'établissement des zonages et du règlement du P.L.U et la bonne suite du dossier. Prochaine réunion programmée le 17.06.09

- **c) P.P.R.i** : Plan de Prévention des Risques inondation : compte rendu de la réunion du 14.5.09 en mairie avec les différents services. Une copie du compte rendu qui a été reçu est remise à chaque élu et une carte des aléas est déposée en plusieurs exemplaires sur les tables pour consultation.

Observations du Conseil : La carte telle qu'elle est rédigée et présentée ce jour est erronée. Il y a de nombreuses aberrations. Un courrier sera adressé au Service instructeur.

4) SITE INTERNET MAIRIE : Compte rendu des réunions antérieures avec M. THOMAS et Mme LE BRAS et choix de l'entreprise pour la création du site parmi les deux devis fournis par des fournisseurs de SAUSSAY.

1 - Anet Informatique Services : HT 1.850 € (étude, conception, mise en place, sans licence et nom de domaine) avec hébergement à 100 €/an

2 - Ordi-services : formule à 1.971 € tout compris et hébergement 16 €/mois, inclus également.

A l'unanimité le fournisseur ORDI-SERVICES est retenu.

5) BATIMENTS COMMUNAUX : Présentation de l'Avant Projet Sommaire proposé par l'architecte, cabinet CAUDON-TREMEL, et délibération. Le plan des futurs locaux est remis à chacun et est longuement étudié avant d'être validé. Une séparation par une porte en verre a été prévue dans l'Accueil afin d'assurer une « limite de discrétion ». Ce projet ne fait pas l'unanimité.

Trois élus sont *CONTRE*.

Une « recherche d'amiante AVANT travaux » doit être réalisée. Plusieurs entreprises ont été contactées.

M. le Maire est autorisé à recevoir les entreprises et à retenir le devis.

6) Questions diverses :

- **Grippe** : faire un rappel des conseils de prévention que nous avons reçus. Une affiche émanant de l'I.N.P.E.S. (Institut national de Prévention et d'Education pour la Santé) sera apposée. Celle-ci rappelle :

* Qu'il est indispensable de se laver les mains plusieurs fois par jour,

* Qu'il faut utiliser des mouchoirs en papier et les jeter dans une poubelle.

Un site est consultable : www.pandemie-grippale.gouv.fr.

- **Assainissement : Raccordement au réseau, 3^e tranche** : suite à l'ouverture des plis, des renseignements complémentaires ont été demandés aux 4 entreprises qui ont soumissionné et ayant présenté un dossier « admissible ». Il est demandé des références en ramifié sous pression et que pour chaque habitation, que soit fait un chiffrage des travaux, un dossier technique et un chiffrage de l'actualisation de l'enquête à la parcelle -soit une fiche par habitation, incluant l'enquête parcellaire).

Délai de réception des informations : 10.06.09, une réunion est programmée le vendredi 19.06.09 à 9 h 30.

La commission d'ouverture des plis recevra une convocation officielle et choisira le Bureau d'étude (à la suite de la commission d'ouverture des plis pour les travaux de voirie).

- **Urbanisme** : Pour information, le Maire donne compte rendu de l'entretien en mairie avec Maître PESCHET notaire, M. FORTEAU 1^e adjoint, Mme DAVRINCHE géomètre et M. THEVENOT agent immobilier. Deux Certificats d'Urbanisme vont être déposés pour des terrains sis secteurs Haunay du Déversoir et Dix Arpents :

- 1^o C.U.) 15 maisons à construire en « permis de construire groupé » (les divisions pourraient suivre).

Un C.U. a déjà été délivré FAVORABLE le 05.06.07 pour ce projet, il a été prorogé de 12 mois du 27.03.08 au 26.03.09 ; il n'a pas été prorogé de ce fait il est devenu caduque.

Le Plan de Prévention des Risques inondation prescrit par arrêté préfectoral impose des cotes au sol à respecter, les constructions devront être surélevées.

- 2^o C.U.) Demande pour savoir si plusieurs parcelles de terrain sise aux Dix Arpents sont ou seront constructibles. Elles sont actuellement en zone ND i. (Zone naturelle non constructible).

- **Elections Européennes** D 7.06.09 : confirmation du tableau des permanences électorales.

- **Fête annuelle de la Communauté de Communes** : S. 13.06.09 de 15 h à 17 h, sur le thème « enfance, jeunesse et famille » sur la friche à ANET. Les invitations seront remises par chaque mairie. Présence d'un groupe musical.

- « **Remise des prix** » **des écoles à SOREL-MOUSSEL** : S. 27.06.09, matin. Rien n'étant prévu à Saussay, il n'y aura pas de distribution de boissons par la mairie.

- **Déviaton par Saussay de la route des Cordeliers** : les 6 et 7.06.2009 et 13 et 14.06.2009 en raison de la réservation, pour les cyclistes et les piétons, de la route des Cordeliers (depuis le camping à Anet jusqu'à EZY-sur-Eure). Courrier informatif reçu ce jour du Conseil Général.

La déviation mise en place par le Conseil Général se fera par la RD 928, 21/2 pour les 2 sens.

- **Prochains Conseils municipaux** : Mardi 07.07.09 et mardi 08.09.09.

7) **Tour de table** :

- Demande d'acquisition d'un appareil rétro-projecteur pour les différentes réunions,

- Entretien des trottoirs : il est rappelé que les trottoirs sont à entretenir par les riverains et que ceux en herbe doivent être régulièrement tondus.

- Carrefour rue des Montagnettes et rue de Sorel : Herbes à tailler, manque de visibilité, contacter le propriétaire.

- rue d'Anet : contacter les propriétaires pour :

* Propriété dite «Chalet des Aulnes» : de gros arbres menacent de tomber sur la voie départementale et exiger que les haies et arbustes soient taillés largement, et en limite de propriété.

* Propriété sise rue d'Ezy, après la station de carburants : la haie empiète largement sur le domaine public et le passage des piétons est devenu très étroit et dangereux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.